

## POLITIQUES DE GARANTIE

### GARANTIE LIMITÉE D'UN (1) AN POUR LES PRODUITS D'ÉQUIPEMENT DE REVÊTEMENT

Toutes les marchandises fabriquées par DeVilbiss sont garanties pour être exemptes de défauts de fabrication et matériel. Les termes de cette garantie, sauf dans les cas prévus ci-après, s'étendent pour une période d'un (1) an à compter de la date du premier achat au détail par l'utilisateur, à l'exclusion des pannes d'équipement résultant d'une mauvaise application, d'une mauvaise utilisation, d'un mauvais entretien ou d'une usure normale. Si après notre inspection, le défaut est confirmé, nous procéderons à notre option à la réparation, le remplacement ou l'émission de crédit, la soustraction l'allocation pour l'utilisation reçue.

La marchandise de taille appropriée pour l'expédition sera envoyée à un point désigné par DeVilbiss aux frais de l'acheteur ; des marchandises plus grandes ou fixes seront inspectées sur le site. Si le défaut revendiqué est signalé à DeVilbiss dans la durée d'un (1) an suivant la date d'achat, et si la marchandise est effectivement défectueuse, DeVilbiss fournira toutes les pièces de rechange nécessaires.

**Il n'y a pas d'autre garantie expresse. Les garanties implicites, y compris celles de qualité marchande et de conditionnement physique pour un usage particulier, sont limitées à un an à compter de l'achat et, dans la mesure permise par la loi, toutes les garanties implicites sont exclues. La rémediation exclusive et la responsabilité pour les dommages consécutifs sous toutes les garanties sont exclues dans la mesure où l'exclusion est permise par la loi. Certains états ne permettent pas de limiter la durée d'une garantie implicite ou la limitation ou l'exclusion de dommages indirects ou conséquents, de sorte que la limitation ou l'exclusion ci-dessus ne puisse pas s'appliquer à vous.**

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'un état à l'autre.

Cette garantie **ne couvre pas** :

- A. Les marchandises qui sont devenues inopérantes en raison de l'usure, de l'abus, de la négligence, de l'accident ou de la réparation ou de la modification inappropriée et non autorisée.
- B. Frais occasionnés par le déménagement, le remplacement ou la réparation de marchandises (sauf par DeVilbiss), sans autorisation préalable écrite.
- C. La marchandise vendue par nous qui a été fabriquée et identifiée comme le produit d'une autre société.
- D. Les coûts de réparation des marchandises déterminées non défectueuses.

#### Instructions de garantie

En cas de dysfonctionnement, assurez-vous d'abord que l'équipement est l'équipement approprié pour effectuer le travail requis, qu'il est correctement installé et ajusté, et correctement entretenu et utilisé. Ensuite, si une réclamation est faite que le matériel de DeVilbiss ou une partie de celui-ci ne fonctionne pas correctement, contactez (1) votre point de vente autorisé DeVilbiss par l'intermédiaire où l'équipement a été acheté, ou (2) consultez votre répertoire local pour le numéro de téléphone le Distributeur DeVilbiss le plus proche de chez vous.

#### Généralités

Toutes les décisions de DeVilbiss concernant cette politique doivent être définitives. DeVilbiss ne sera pas responsable de tout matériel défectueux réclamé renvoyé autrement que conformément à cet énoncé de politique.

---

### CONDITIONS DE GARANTIE

Les produits DeVilbiss sont couverts contre les vices de matériel et de fabrication par une garantie limitée d'un an de Carlisle Fluid Technologies. L'utilisation de toutes pièces ou accessoires issus d'une source autre que Carlisle Fluid Technologies, annulera toutes les garanties. Pour des informations précises sur la garantie, veuillez contacter le site de Carlisle Fluid Technologies le plus proche, que vous trouverez sur la liste ci-dessous.

Carlisle Fluid Technologies se réserve le droit de modifier sans préavis les spécifications de l'équipement. DeVilbiss®, Ransburg®, ms®, BGK®, Binks®, TEKNA®, FinishLine®, StartingLine®, CamAir®, CVi®, PLUS®, GTi®, et PRi® sont des marques de commerce déposées de Carlisle Fluid Technologies, Inc.

©2017 Carlisle Fluid Technologies, Inc.  
Tous droits réservés.



DeVilbiss Automotive Refinishing fait partie de Carlisle Fluid Technologies, un leader mondial dans le domaine des technologies innovatrices de finition. Pour toute assistance technique ou pour localiser un distributeur agréé, veuillez contacter l'un de nos bureaux de ventes internationaux et de soutien client.

#### USA/Canada

www.autorefinishdevilbiss.com  
askus@carlisleleft.com  
Tél sans frais: 1-800-445-3988  
Fax sans frais: 1-800-445-6643

#### Mexique

www.autorefinishdevilbiss.com.mx  
Tél sans frais: 1-888-835-6232 USA



SOLUTIONS FOR YOUR WORLD